

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DDEES 1 G Subvention et avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris (12^e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé des motifs en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose une subvention et un avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 19 juin 2012 approuvant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mission Locale de Paris ;

Sur le rapport présenté par M Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 23 juin 2012, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Mission Locale de Paris (12e),

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.070.000 euros est attribuée à la Mission Locale de Paris (n° SIMPA 51804 n° de dossier : 2013_04370).

Article 3 : Cette dépense sera imputée à hauteur de :

- 50.000 euros sur le chapitre 017 - nature 6574 - fonction 564, crédits du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi, exercice 2013,
- 3.020.000 euros sur le chapitre 65 – nature 6574 – ligne DF55006– fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2013 sous réserve du vote des crédits correspondants.